CNT CONFEDERATION NATIONALE DU TRAVAIL PTT FEDERATION DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

LETTRE INFO DS CE DO IDF

N°2

Octobre 2014

Une fin d'année qui s'annonce bien…

Local DP

Enfin ! Après trois ans d'attente et après la visite de l'inspection du travail, un local DP est enfin à disposition. Il nous permettra à toutes et à tous de pouvoir aborder les réclamations et les questions que nous nous posons concernant le droit du travail de manière sereine. On ne peut que s'en réjouir…

Négociation annuelle obligatoire

La négociation annuelle obligatoire est un ensemble de réunions de négociation collective permettant annuellement aux salarié(e)s d'aborder les questions portant entre autres sur :

- **Les salaires effectifs**

Elle permet de mettre en évidence certaines inégalités de rémunération notamment pour certains groupes de salarié(e)s (homme/femme, âge…) et de prendre des dispositions permettant de les réduire. S'y traite également les questions relatives aux augmentations collectives de salaire.

- **L'organisation du temps de travail**

Elle porte sur la durée effective du temps de travail et notamment les règles relatives aux temps partiels.

- **Objectif ?**

Dans ce cadre, le délégué syndical est amené à réunir les conditions nécessaires au maintien (ou à la création) des dispositions les plus favorables aux salarié(e)s.

Audit

Un audit a été annoncé tout sourire. Mais c'est quoi un audit ?
On peut dire et sans trop s'avancer que c'est l'ensemble de plusieurs diagnostics portant sur des thèmes précis comme par exemple :

- **Les ressources humaines**

Définir et évaluer le turn-over, les niches de compétences communément appelés hommes-clefs, les formations, la rémunération et…les prochains départs.

- **La comptabilité et les finances**

Faire le point sur l'organisation comptable de l'entreprise et analyser les bilans et les comptes de résultat.

- **Et après ?**

Un rapport d'audit est établi. Il sert généralement à permettre d'appliquer de manière stratégique les recommandations qui s'y trouvent.

Ressources humaines

- **Bienvenue**

Une intérimaire a rejoint l'équipe. Elle sera parmi nous jusqu'à fin décembre 2014.

- **Félicitations**

Encore un bébé dans l'équipe. Que du bonheur !

Maldonne

Erreur dans la distribution des cartes (définition). Il ne faut pas confondre délégué syndical et délégué du personnel, délégué du personnel et directeur, réponse aux questions DP et code du travail. Ce sont des faux amis. La loi est claire mais le délégué syndical peut l'être encore plus… Au sein du CE DO IDF, la négociation annuelle obligatoire ne peut se faire qu'entre le délégué syndical et l'employeur.

La prochaine réunion DP aura lieu le 15 octobre…

Contact :

fede.ptt@cnt-f.org